



COLLECTIF 14 POUR LE RESPECT DES DROITS DES ÉTRANGERS

QUI SOMMES NOUS ?

Le **Collectif 14 pour le respect des droits des Étrangers** s'est constitué en 2006 en réaction au durcissement du code d'entrée et de séjour des étrangers demandeurs d'asile en France.

Durcissement porteur d'atteintes sans précédent aux libertés et droits fondamentaux, légitimée par l'instauration d'une « **immigration de travail jetable** » pour le compte d'une « **immigration choisie** ».

Parrainages d'enfants ou de jeunes majeurs scolarisés, réunions publiques, manifestations, mobilisations, aide et soutien aux familles sans-papier... sont les principales activités de ce collectif qui regroupe aujourd'hui une cinquantaine d'organisations syndicales, politiques ou associatives.

POUR LE RESPECT DES DROITS DES ÉTRANGERS (RÉGULARISATION, TRAVAIL, LOGEMENT, ÉTUDES, DIGNITÉ...)

Dans la France d'aujourd'hui, des hommes et des femmes ne se déplacent qu'avec la peur au ventre, hésitent à ouvrir leur porte au petit matin, se demandent même s'ils doivent envoyer leurs enfants à l'école, parce qu'il arrive que la police vienne y chercher des enfants !

Leur crime ?

Être sans-papier !

Et comme si cela ne suffisait pas, alors que partout en France la politique du chiffre conduit à multiplier les expulsions sans considération des dégâts humains qu'elles entraînent, le gouvernement accélère la répression des citoyens qui ont osé contester, par leurs propos ou par leurs mobilisations pacifiques, cette logique inhumaine et xénophobe.

A travers ces citoyens qu'on veut bâillonner, c'est l'immense élan de solidarité qui se manifeste autour des étrangers privés du droit au séjour et victimes d'une traque indigne qu'on veut briser !

De nombreuses manifestations de solidarité ont eu lieu à travers la France à l'égard des enfants, jeunes, familles, et de tous ceux qui vivent avec nous dans nos écoles et nos quartiers, mais qui se trouvent privés du droit au séjour et menacés d'expulsion. A travers elles, le **Collectif 14 pour le respect des droits des Étrangers** a pu mesurer les dégâts d'une politique inhumaine, indifférente au respect des droits de la personne et fondée sur la méfiance, voire l'hostilité vis-à-vis des étrangers.

Cette politique des quotas, porteuse d'atteintes aux droits fondamentaux et à la dignité humaine doit disparaître. A nous de l'exiger !

MANIFESTATION DÉPARTEMENTALE

MERCREDI 30 SEPTEMBRE À 17H30

DEVANT LA PRÉFECTURE DE CAEN

LES MEMBRES DU COLLECTIF :

ACI, ACAT,
ANPAG/Alternative
citoyenne, ARCAL,
ARDES, ASTI, ATTAC
14, ATTAC université,
CIMADE, CITIM,
Citoyens à Caen,
Collectif Droits des
Femmes, Comité
Amérique latine,
Confédération syndicale
des Familles, FCPE 14,
FSE, FSU, LCR, Ligue
de l'Enseignement 14,
Ligue des Droits de
l'Homme, Mouvement
de la Paix, Mouvement
français du planning
familial, MJS 14, MRC
14, NPS Hérouville, Parti
Communiste Français,
Parti socialiste, Radicaux
de gauche, Résistances,
SGEN-CFDT, Solidaires,
SOS racisme, Syndicat
des avocats de France
(Caen), Syndicat de la
Magistrature, SYNAVI
Basse Normandie, Terre
des Hommes, Trait
d'Union, USD CGT14
santé action sociale,
UNEF, UNL 14, Les
Verts, La Vie Nouvelle,
La Voix des Femmes

CAMPAGNE JEUNES MAJEURS

À 18 ans tout semble possible. Une partie de la jeunesse en France vit cependant cet âge comme une impasse.

Aux uns l'accès aux droits (études, sorties, permis de conduire, travail...), aux autres la négation des diplômes et du parcours scolaire, le travail au noir, les contrôles policiers, la menace de la détention et de l'expulsion. À 18 ans brutalement, ces lycéens, étudiants, jeunes travailleurs, deviennent sans-papiers et expulsables.

Pourquoi ?

Parce que l'État avec la loi Céseda, refuse le droit au séjour aux jeunes majeurs s'ils sont arrivés en France après l'âge de 10 ou 13 ans, ou s'ils n'ont pas en France une mère ou un père ayant un titre de séjour.

JEUNESSE SANS-PAPIERS = JEUNESSE VOLEE !
La loi doit changer ! L'état doit régulariser !

LES MARIAGES EN COULEURS NE SONT PAS DES MARIAGES BLANCS

Depuis des années, le spectre des mariages blancs est agité pour justifier la restriction continue du droit des couples franco-étrangers à vivre en famille. Cette politique répressive produit quotidiennement son lot d'obstacles administratifs et de drames humains : difficultés croissantes pour se marier, refus de séjour plongeant des couples dans la clandestinité, familles déchirées par des mesures d'expulsion, familles séparées attendant en vain des réponses à leurs demandes de visa, intrusion dans l'intimité de la vie privée par des enquêtes ne respectant pas toujours les règles de déontologie et de respect des personnes auditionnées...

En avril dernier, le ministre de l'immigration a annoncé la création d'un groupe de travail chargé de faire des propositions pour renforcer la lutte contre les mariages de complaisance.

S'appuyant sur des chiffres inexacts ou sans signification, le ministre dresse un tableau alarmant : les mariages blancs seraient devenus un phénomène massif qui montrerait l'insuffisance des procédures actuelles de vérifications de la sincérité des unions.

Le **Collectif 14 pour le respect des droits des Étrangers** dénonce ces atteintes au droit de vivre en famille et soutient la campagne des « **amoureux au ban public** » visant à en faire connaître la réalité au gouvernement.

Envoyez au Ministère vos témoignages sur la situation de couples franco-étrangers, victimes de lois et de pratiques administratives qui portent quotidiennement atteinte au droit au respect de la vie privée et familiale garanti par la Convention européenne des droits de l'homme.

Eric Besson affirme avoir reçu de nombreux témoignages de maires et fonctionnaires lui signalant la multiplication des mariages blancs. **Soyons de notre côté le plus nombreux possible à lui signaler les injustices et les souffrances découlant des lois et pratiques administratives actuelles !**

24

C'est le nombre de centres de rétention administrative en France.

242

C'est le nombre d'enfants emprisonnés dans les centres de rétention administrative en 2007.

17 350

C'est le nombre de sans-papiers qui ont été expulsés de France sur les sept premiers mois de l'année 2009

28 000

C'est l'objectif de reconduites à la frontière fixé par le gouvernement pour 2010.

18

C'est, depuis la signature de la « directive retour », le nombre de mois durant lesquels un étranger peut être retenu en centre de rétention administrative, au seul motif qu'il n'a pas de papiers.

5 500

C'est l'objectif chiffré d'interpellations d'aidants pour 2010



NON AU DÉLIT DE SOLIDARITÉ

Aujourd'hui en France, accueillir, accompagner ou simplement aider une personne sans-papiers est devenu un délit.

Le gouvernement a fixé à 5 500 le nombre d'interpellation d'aidants pour l'année 2010.

Nous sommes tous concernés par ces objectifs chiffrés, parce qu' avant d'être «sans-papiers», ces hommes, ces femmes et ces enfants sont des personnes en difficulté, isolées et démunies et il est de notre devoir de citoyen de les aider dans la dignité et le respect dû à chaque être humain.

**ENSEMBLE,
EXIGEONS QUE
LE DÉLIT DE
SOLIDARITÉ SOIT
SUPPRIMÉ DE
NOTRE
LÉGISLATION !**

Signez la pétition en ligne : « si la solidarité est un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit »

DES ENFANTS...

EMPRISONNÉS
Depuis le 20 juillet 2009, près d'une vingtaine d'enfants ont été placés en centre de rétention administrative avec un ou deux de leurs parents sans papiers. Certains y sont même restés plus de deux semaines.

LA RUE : NOUVEAU SORT RÉSERVÉ...

AUX DEMANDEURS D'ASILE !

Le droit d'asile est le droit d'une personne à demander la protection d'un État étranger contre des persécutions subies dans son État d'origine.

Un dispositif spécifique d'accueil et d'aide à l'insertion a été mis en place pour les demandeurs d'asile et les réfugiés depuis 1975 : ces demandeurs d'asile attendant le statut de réfugié sont hébergés dans des centres de transit appelés "Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile" ou CADA. Depuis 1991, ces demandeurs d'asile n'ont plus le droit de travailler

Aujourd'hui, dans le plus total mépris de ces conventions, la préfecture du Calvados refuse l'hébergement aux primo-arrivants dans le département, les contraignant à la rue. Parmi eux, des familles entières, avec leurs enfants, totalement démunies et entretenues dans la plus grande précarité.



LES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE...

CES PRISONS QUI NE DISENT PAS LEUR NOM !

Les centres de rétention sont la dernière étape avant l'expulsion. Il en existe 24 en France. Dans ces centres, les étrangers en situation administrative irrégulière sont enfermés. Ils ont été arrêtés suite à un contrôle d'identité ou routier, interpellés au guichet d'une préfecture, appréhendés sur leur lieu de travail...

Les Centres de Rétention Administrative sont des lieux d'enfermement, une prison qui ne dit pas son nom, avec grillages, barbelés, caméras de surveillance et une très forte présence policière. Ce contrôle s'explique par la volonté d'assurer la reconduite des individus, mais il est totalement démesuré face à une population qui n'a commis aucun délit.

Privés de liberté, séparés de leur famille, ils attendent, jour après jour, que le gouvernement français obtienne les documents nécessaires pour les expulser ; puis leur nom, la date et l'heure de leur vol apparaissent sur le tableau des départs. Qu'ils aient vécu un an ou quinze ans en France, qu'ils travaillent, étudient ou non, ils partiront avec une valise et quelques euros en poche la plupart du temps arrachés à leur famille, séparés de leur femme, de leur amie, de leurs enfants au mépris de toute humanité.. La police vient les chercher dans leur chambre, puis c'est le fourgon, les souterrains de l'aéroport, l'avion.

POUR LA FERMETURE DES CENTRES DE RÉTENTION

Il n'y a aucune raison valable pour enfermer les étrangers en situation irrégulière victimes d'une politique d'immigration incohérente et inhumaine.

DROIT À L'ÉDUCATION POUR TOUS !

Si le droit, pour un sans-papier, de s'inscrire à l'école, au collège, au lycée ou à l'université n'a jamais été remis en cause, qu'en est-il du droit d'y faire de véritables études ?

Chaque année, des centaines de jeunes sont expulsés en cours d'année, sans pouvoir se présenter à leurs examens, beaucoup sont privés du droit de travailler pour financer leurs études d'autres enfin ne pourront, faute de papiers, être autorisés à effectuer des stages en entreprise et satisfaire aux exigences de leur année d'étude...

Pour le Collectif 14 pour le respect des droits des Étrangers, le droit à l'Éducation ne se limite pas au droit de s'inscrire à l'école : il doit garantir les mêmes droits pour tous, en particulier celui d'étudier dans de bonnes conditions, de présenter ses examens, de terminer son cursus, d'effectuer des stages en entreprise...

COMBIEN (DE TEMPS), DÉJÀ POUR UNE RÉGULARISATION ?

Ils luttent, les parrains/marraines, qui depuis 2006 ont pris une centaine de jeunes sous leur protection, multipliant les démarches et initiatives pour exiger leur régularisation.

Ils bataillent pour que ces enfants scolarisés, parfaitement intégrés et la plupart du temps nés en France puissent avoir la même vie que leurs camarades.

Ils se battent pour que leurs protégés n'aillent plus à l'école la peur au ventre, par crainte d'être expulsés dans un pays qu'ils n'ont jamais connu...

Les dossiers administratifs de leurs protégés sont pourtant complets et ont été constitués minutieusement... Les parents disposent de promesses d'embauche et sont parfaitement intégrés dans notre société...

Qu'importe... le gouvernement continue d'entretenir sa politique des NI-NI : NI expulsés, NI régularisés, qui maintient dans la plus grande précarité des familles entières. Interdites d'aides sociales, privées du droit de travailler, mal logées ou privées d'hébergement, la plupart de nos filleuls sont en France depuis 4, 5, 6 voire 7 ans sans que leur situation administrative n'ait bougé d'un pouce.

LES DROITS BAFOUÉS, LES DOSSIERS EN RETARD, ÇA SUFFIT !



Nous contacter

droitdesetrangers14@yahoo.fr

**POUR LE RESPECT DES DROITS DES ÉTRANGERS
(RÉGULARISATION, TRAVAIL, LOGEMENT, ÉTUDES, DIGNITÉ...)**

**MANIFESTATION DÉPARTEMENTALE
MERCREDI 30 SEPTEMBRE À 17H30
DEVANT LA PRÉFECTURE DE CAEN**